



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2023/06

Date d'envoi de la convocation : 9 mars 2023
 Date d'affichage de la convocation : 9 mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, en salle Saint-Exupéry, le jeudi 16 mars 2023, sous la présidence de Valérie GIRAUD, Maire.

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, M. GRANDJEAN, Mme SAVIN, M. SOTHIER, M. SCHWOB, M. LEGAL, M. FOUGERE, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, Mme PERRIN, M. MAUGEIN, Mme KLINGELSCHMITT.

Absents excusés ayant donné procuration : M. ROUVIER, pouvoir à M. HELOIRE ; Mme LAURENT WILCYNski, pouvoir à Mme GIRAUD ; Mme PIN, pouvoir à M. CHOTARD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme LAMY ; Mme MONNIER, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. MICHAUD, pouvoir à M. GRANDJEAN ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; M. LECLERC, pouvoir à Mme PERRIN, M. TOUZOT pouvoir à M. MAUGEIN.

Absente Mme PARENT.

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 19
Représentés : 9
Votants : 28
Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Mme Dominique SAVIN est désignée comme secrétaire de séance.

Affectation des résultats de l'exercice 2022

Rapporteur : M. CHOTARD

La procédure de reprise des résultats a été instaurée par l'instruction budgétaire M14. En vertu des articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R 2311-13 du CGCT, après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le Conseil Municipal doit statuer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice précédent.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT 2022		
Réalisations de l'exercice	5 386 546.21	6 506 625.93
Reports de l'exercice n-1	0	451 065.80
Total Fonctionnement	5 386 546.21	6 957 691.73
INVESTISSEMENT 2022		
Réalisations de l'exercice	744 224.04	1 141 912.06
Reports de l'exercice n-1	0	1 296 581.62
Total Investissement	744 224.04	2 438 493.68



Restes à réaliser à reporter en n+1		
Section de fonctionnement	0	0
Section d'investissement	279 286.78	0

La constatation et la reprise définitive des résultats de l'année 2022 au budget 2023 sont proposées, après avis du Trésor Public, de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : Excédent : 1 571 145.52 €

Affectation des ressources dégagées en section de fonctionnement, à hauteur de 471 145.52€ au 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour les dépenses nouvelles de 2023 en fonctionnement.

Affectation à l'excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 pour 1 100 000 €

Section d'Investissement : Excédent : 1 694 269.64€

Affectation des ressources dégagées en section d'investissement, à hauteur de 1 694 269.64€ au compte 001 « Solde d'exécution reporté ».

Après exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2022 comme suit :
 Excédent de fonctionnement cumulé de 471 145.52 € affecté au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) ;
 Excédent de fonctionnement capitalisé 2022 de 1 100 000 € au compte 1068.
 Excédent d'investissement d'un montant de 1 694 269.64€ au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

VOTE	Pour	21	D. COHEN ; L. MADER ; H. LECLERC ; K. PERRIN G. TOUZOT ; M. MAUGEIN A. KLINGELSCHMITT
	Abstention	7	
	Contre	0	
<i>Adopté à la majorité</i>			

*Pour Extrait Conforme,
 Le Maire, Valérie GIRAUD*

*Acte certifié exécutoire après
 - transmission en Préfecture le 20 mars 2023
 - publication sur le site internet de la Ville le 20 mars 2023*

